

TRANSSTOCKEURS ET NORME NF EN 528 + A1 : 2022

LA NORME NF EN 528 + A1 : 2022

La norme NF EN 528 + A1 : 2022 ⁽³⁾ intègre des modifications techniques majeures par rapport à la norme NF EN 528 : 2008 ⁽¹⁾.

L'amendement NF EN 528/A1 :2022 a permis de répondre aux deux commentaires du consultant en vue de l'harmonisation de cette norme au titre de la Directive machines. Il amende la norme EN 528 :2021 ⁽²⁾ qui elle-même remplace la EN 528 :2008.

Les évolutions de l'édition 2022 par rapport à l'édition 2008 portent notamment sur :

- l'Annexe C, ayant trait à la protection de l'accès aux mouvements dangereux par les points d'entrée/de sortie de charges, a été rendue plus claire et compréhensible ;
- l'Annexe B, (Niveaux de performance), a été révisée et adaptée ;
- des définitions (Article 3) ont été ajoutées ou modifiées :
- la limitation de vitesse (4.9.4) a été mise à jour et précisée ;
- lorsqu'une cabine d'accès motorisée est prévue, elle doit être conforme aux prescriptions relatives aux postes de commande (4.9.7.2) ;
- les échelles amovibles peuvent être utilisées jusqu'à une hauteur maximale de 3 m (4.9.7) ;
- un parachute est requis pour les chariots élévateurs qui sont conçus pour transporter des personnes (4.4.4.1) ;
- le rapport entre la force de rupture minimale et la force statique maximale, sur tous les types d'éléments de suspension destinés au levage de personnes, a été ramené de 10 à 8 (4.4.5.1) ;
- les prescriptions relatives aux personnes supplémentaires sur le chariot élévateur ont été précisées (4.9.2.2) ;
- l'échelle longeant le mât doit être équipée d'un antichute mobile conformément à l'EN 353-1:2014+A1:2017, et de dispositifs d'ancrage aux postes de transfert (4.9.3) ;
- concernant la prévention contre les chutes de charges dans des allées adjacentes à fonctionnement automatique : le niveau de sécurité (PLr) ne dépend plus de la fréquence d'accès à l'allée (4.10.7.3) ;
- les butées arrière physiques de sécurité doivent être dimensionnées en fonction des charges appliquées (4.10.7) ;
- les informations concernant le démontage prévu de l'installation sont requises dans les informations pour utilisation (6.8).

La norme NF EN 528 + A1 : 2022 est maintenant listée comme norme harmonisée au titre de la directive Machines. La NF EN 528 :2008 donne présomption de conformité jusqu'au 1^{er} février 2024 inclus.

⁽¹⁾ **NF EN 528** Décembre 2008 : Transtockeurs Prescriptions de sécurité

⁽²⁾ **NF EN 528** Mars 2021 : Transtockeurs — Prescriptions de sécurité

⁽³⁾ **NF EN 528 + A1** Juillet 2022 : Transtockeurs — Prescriptions de sécurité